

Delémont, 27 janvier 2010

La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) reçoit une décision positive de la Confédération.

En approuvant ce jour sans condition l'avant-projet de convention de la HES-SO, le Conseil fédéral considère que la Haute école a rempli les conditions fixées en 2008.

Cette décision constitue une étape décisive pour la HES-SO, qui peut dès maintenant se concentrer sur son positionnement dans le paysage des Hautes écoles en Suisse comme à l'étranger.

Par sa décision, le Conseil fédéral donne à la Haute Ecole Spécialisée une autorisation définitive et sans condition. L'avant-projet de nouvelle convention, soumis à la Confédération prévoit une organisation qui renforce tant l'autonomie de la HES-SO que celle de ses hautes écoles membres.

A la teneur de ce texte, la Haute Surveillance politique est assurée par un Comité gouvernemental, responsable de la conduite stratégique et financière. Il approuve également les domaines et les filières et nomme le recteur ou la rectrice. Le rectorat se voit renforcé dans sa conduite opérationnelle qui se fera par le biais d'une convention d'objectifs et de mandats de prestation. Il sera également responsable de la qualité. L'ensemble du système repose sur le principe de la délégation et les structures de conduite et d'organisations sont plus claires.

L'organisation en domaines de formation est confirmée, par ailleurs il est tenu compte de la spécificité des domaines artistiques. Les corps constitués (Comité directeur, corps enseignant, étudiantes et étudiants) seront impliqués de manière participative.

La HES-SO disposera ainsi d'un modèle d'organisation simplifié plus en phase avec ceux qui existent dans la plupart des Hautes écoles en Suisse comme à l'étranger. Elle se réjouit cependant que les spécificités et la richesse de son système multidimensionnel et décentralisé dans les régions soient reconnues par le Conseil fédéral.

Avec l'obtention de cette autorisation non limitée dans le temps, le Comité stratégique de la HES-SO voit ses actions conduites depuis 2003 couronnées de succès. Il tient à relever la fructueuse collaboration avec l'autorité fédérale en particulier le DFE et l'OFFT.

Désormais, la procédure de consultation impliquant notamment les Grand Conseils des sept cantons partenaires peut débuter. La nouvelle convention devrait entrer en vigueur en 2012.

Contacts :

Anne-Catherine Lyon – présidente du Comité stratégique, + 41 21 316 30 30, anne-catherine.lyon@vd.ch
Marc-André Berclaz – président du Comité directeur, +41 79 417 98 90, mandre.berclaz@hes-so.ch
Marianne Tellenbach – chargée de communication, +41 79 541 66 70, marianne.tellenbach@hes-so.ch